

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

« BERGANTY CHALLENGE » 2^{ème} édition

1. Organisateur : LNT Association*

Date : dimanche 07 juin 2026

Horaire et lieu de départ : 9H30, salle du temps libre

Adresse complète : 1 rue du 19 mars 1962, 15800 Vic Sur Cère)

(* Association loi 1901 inscrite au journal officiel en date du 4 janvier 2018 sous le numéro W151004183)

2. Présentation :

Le « BERGANTY Challenge » est un évènement sportif non chronométré, sans classement.

L'organisateur propose un itinéraire balisé et enregistré traversant les communes de Vic sur Cère et de Thiézac.

Format de l'évènement :

Randonnée ou trail de 18 km avec un dénivelé de 820m positif.

Nombre de ravitaillement : 2

Sécurité : L'organisateur fournit un bracelet à chaque participant, portant un numéro de téléphone en cas d'urgence. Celui-ci permet de contacter un bénévole pour la prise en charge du problème.

Confort : Accès au bloc sanitaire → oui

Buvette → oui

Restauration → oui

Parking → oui

3. Inscriptions / Tarif :

Inscriptions :

En ligne : Ouverture le 11 Mai 2026 à 10H00

Clôture le 6 Juin 2026 à 18H00

Site d'inscription : www.lanoctambulethiezacoise.fr

Jour J : Ouverte de 8H15 à 9H15 sur le lieu de départ

Tarifs : 10 € jusqu'à la date clôture des inscriptions en ligne (hors frais d'enregistrement plateforme)

13€ le jour j

Besoin pour l'inscription : Randonneur → Pas de besoin particulier (ni PPS, ni certificat médical).

Age mini 14 ans (parcours exigeant par son dénivelé et sa distance)

Trailleur → PPS ou licence en cours de validité

Age mini 18 ans catégorie junior (règlementation FFA)

Chaque participant doit être en pleine capacité physique et sans aucune contre-indication médicale quelle qu'elle soit pour réaliser le parcours proposé.

Lui seul est capable grâce à une autoévaluation de ses capacités physiques de prendre la responsabilité d'évoluer sur ce parcours.

4. Accueil & Remise des bracelets :

L'accueil des participants ouvrira le 7 juin 2026 à 8H15.

Le contrôle des inscriptions pourra se faire de 8H15 à 9H15.

Pas de dossard pour cet évènement car non chronométré, mais chaque participant doit se présenter pour recevoir son bracelet de sécurité et finaliser son enregistrement.

5. Les ravitaillements :

Les participants trouveront sur le parcours 2 ravitaillements :

1er au kilomètre 9, au hameau de Salilhes (Thiézac), type de ravitaillement : liquide et solide.

2^{ème} au kilomètre 18, à Vic sur Cère, type de ravitaillement : liquide et solide.

Remarque : l'organisateur fait le maximum pour que les quantités présentes lors de votre arrivée sur la zone de ravitaillement vous permettent de vous compléter. Il peut arriver de manquer de fourniture, alors nous vous demandons d'être indulgent et de rester courtois auprès des bénévoles qui nous feront part du souci rencontré.

6. Bloc sanitaire :

Les participants pourront accéder aux douches et aux vestiaires du gymnase situés sur l'aire de l'évènement.

L'organisateur vous demande de faire votre maximum pour respecter la propreté des lieux.

La commune met tout en œuvre pour votre confort.

7. Buvette / Pasta Party

Une buvette sera organisée pour l'évènement.

Elle permet à notre association de se développer financièrement et d'œuvrer pour la déconnection numérique des enfants de 5 à 11, ans dans les établissements scolaires, de la vallée de la Cère, merci de votre soutien.

Pasta party pour tous : le service ouvrira à 11H30 et se clôturera à 16H00 permettant à tous, participants, accompagnants ou visiteurs de se restaurer sur le lieu de l'évènement.

Tarif unique 6€.

Réservation : sur l'espace d'inscription en ligne ou sur place (jusqu'à rupture de marchandise)

8. Abandon / Rapatriement :

Sauf cas de blessure, le participant doit effectuer son abandon seulement sur un point de ravitaillement. Il doit prévenir le responsable du ravitaillement et l'organisation sera informé de sa situation.

L'organisateur prendra les mesures nécessaires pour son retour sur le site d'accueil.

Si le participant souhaite poursuivre le parcours, il le fait sous sa propre responsabilité, en aucun cas l'organisateur ne sera tenu responsable s'il provoque ou subit un accident suite à cette décision.

9. Remboursement :

Il sera possible d'effectuer une demande de remboursement en cas de problème majeur.

Cette démarche doit être réalisée par mail à l'adresse suivante : contactIntassociation@gmail.com. et jointe d'un justificatif permettant l'étude de l'organisateur.

Le remboursement ne prendra pas en charge les frais d'enregistrement de la plateforme car ce montant est totalement indépendant de l'organisation.

10. Animaux :

Aucun animal ne sera admis sur le parcours. Notre parcours traverse des zones de pâturage et le risque de rencontre avec bovin/équidé est présent.

11. Ethique de course :

Le participant s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés dans les poubelles situées sur chaque ravitaillement.

Le respect des bénévoles reste essentiel, nous sommes une association avec 100% de bénévoles et nous œuvrons pour votre confort.

Nos événements sont réalisés dans le respect des parcelles et des lieux traversés, merci de ne pas les dégrader.

Si un coureur est surpris en train de jeter un emballage, vêtement ou tout objet de nature à polluer l'environnement de manière délibérée, il sera mis en cause par l'association si des conséquences en découlent.

La course s'inscrit dans une éthique d'éco-citoyenneté et tient à tout mettre en œuvre pour valoriser l'environnement et son respect.

12. Droit à l'image :

Chaque participant et accompagnant autorisent LNT Association, organisatrice de cet événement, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à réaliser des prises de vue photographiques, vidéos ou captations numériques durant cette journée.

Ces images pourront être exploitées par l'association, dans les différents supports de communication de leur structure, mais en aucun cas, pour un quelconque profit.

13. Acceptation du règlement intérieur :

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et s'engage à le respecter.
- s'engage à suivre le parcours prévu et balisé.

Tout engagement implique l'acceptation du règlement dans son ensemble.

Fin du règlement intérieur, rédigé par le Président
de LNT Association en date du 09 Mai 2026
Benjamin ESCALIERE